

Date de convocation

05.05.2014

Date d'affichage

05.05.2014

Nombre de conseillers :

19

Présents : 18

Votants : 19

ORDRE DU JOUR :

- Réforme des rythmes scolaires : organisation et tarifs des activités périscolaires ;
- Proposition en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs;
- Récolement des archives municipales : convention de mise à disposition d'une archiviste par le Centre de gestion ;
- Désignation du représentant de la commune de Sarry au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;
- Informations diverses ;
- Questions diverses.

L'an deux mil quatorze, le douze Mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

OBJET :

Etaient présents tous les conseillers sauf Claude MICHELIN.

POUVOIR :

Claude MICHELIN a donné pouvoir à Jeannine ANDRE.

Jérémy MAUUARIN a été élu secrétaire.

N° 2014/22

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires qui doit prendre effet à la rentrée de septembre 2014, le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet d'organisation.

**REFORME DES
RYTHMES
SCOLAIRES :
ORGANISATION
ET TARIFS DES
ACTIVITES
PERISCOLAIRES**

L'organisation qui a été retenue est la suivante :

Pour : 11

Contre : 5

Abstention : 3

Acte reçu en
 préfecture le 14
 Mai 2014

TEMPS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES / HORAIRES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h45	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
9h-12h	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
12h-14h	Cantine	Cantine		Cantine	Cantine
14h-16h15	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16h15-16h30	Récréation	Récréation		Récréation	Récréation
16h30-17h30	Etudes ou activités ou garderie	Etudes ou activités ou garderie		Etudes ou activités ou garderie	Etudes ou activités ou garderie

Dans le cadre de cette nouvelle organisation de la semaine, la commune de SARRY a adapté son offre de services périscolaires sur plusieurs points :

- Début de la garderie du matin à 7h45,
- Création d'une garderie le mercredi matin,
- Les activités périscolaires auront lieu les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 17h30 à compter du mois d'octobre,
- Nouvelle tarification des études surveillées en fonction du nombre de jours de présence par semaine afin de tenir compte des activités périscolaires,
- Fin de toutes les activités à 17h30.

La garderie et les études surveillées débiteront dès la rentrée de septembre aux horaires indiqués dans le tableau ci-dessus.

Programme des activités périscolaires trimestrielles

Les trimestres sont articulés de la façon suivante :

1^{er} trimestre : Octobre / Novembre / Décembre

2^{ème} trimestre : Janvier / Février / Mars

3^{ème} Trimestre : Avril / mai / juin

Il n'y a donc pas d'activités périscolaires durant le mois de septembre ainsi que début juillet.

		Lundi	Mardi	Jeudi
1 ^{er} trimestre Octobre/Décembre	<i>Ecole Elémentaire</i>	✓ Art visuel (dessin, peinture...) ✓ Activités manuelles	✓ Danse ✓ Activités manuelles ✓ Club lecture (CE1-CE2-CM1)	✓ Jeux collectifs ✓ Activités manuelles
	<i>Ecole Maternelle</i>	✓ Activités manuelles	✓ Activités motrices	✓ Eveil musical
2 ^{ème} trimestre Janvier/Mars	<i>Ecole Elémentaire</i>	✓ Activités manuelles	✓ Jeux sportifs (gymniques) ✓ Activités manuelles ✓ Club lecture (CE1-CE2-CM1)	✓ Eveil musical ✓ Activités manuelles
	<i>Ecole Maternelle</i>	✓ Art visuel (peinture, dessin...)	✓ Activités manuelles	✓ Activités motrices
3 ^{ème} trimestre Avril/Juin	<i>Ecole Elémentaire</i>	✓ Jeux sportifs (athlétisme) ✓ Activités manuelles	✓ Jeux de société ✓ Activités manuelles ✓ Club lecture (CE1-CE2-CM1)	✓ Théâtre (jeux de scène) ✓ Activités manuelles
	<i>Ecole Maternelle</i>	✓ Théâtre (jeux de scène)	✓ Activités manuelles	✓ Danse

Les activités périscolaires trimestrielles proposées sont assurées par :

- Du personnel de *Profession Sport et Loisirs Marne* (activités surlignées)
- Du personnel municipal,
- Une enseignante (club lecture).

Toute fréquentation d'une activité périscolaire trimestrielle nécessite une inscription préalable obligatoire en mairie.

Pour le premier trimestre, les inscriptions aux activités périscolaires débuteront **le 02 juin 2014 et se dérouleront jusqu'au 04 juillet 2014 (délai de rigueur) aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.**

Les inscriptions pour le deuxième trimestre et le troisième trimestre auront respectivement lieu en novembre 2014 et en février 2015. Les activités seront alors précisées.

TARIFICATIONS POUR L'ANNEE 2014/2015

Activités périscolaires / forfait trimestriel

1 activité / semaine	24 €
2 activités / semaine	48 €
3 activités / semaine	72 €

Ce tarif est un tarif trimestriel forfaitaire non proratisable, payable à l'avance.

En cas de suppression exceptionnelle d'une ou plusieurs séances, les enfants seront gardés par les services de la commune.

Cette suppression n'ouvre pas droit à remboursement.

Toute période d'inscription est due, l'absence justifiée ou non d'un enfant n'ouvre pas droit à remboursement.

Etudes surveillées :

Les études surveillées sont destinées aux enfants de l'école élémentaire avec impossibilité de quitter avant 17h30.

Les inscriptions aux études surveillées pour la période de septembre à décembre auront lieu à compter du 07 juillet 2014 jusqu'au 24 août 2014 aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

Pour les autres périodes, les inscriptions seront trimestrielles et auront lieu en même temps que pour les activités périscolaires.

Pour le mois de septembre, le tarif est de 15 €, quel que soit le nombre de jours de présence.

Pour les autres périodes (octobre/décembre ; janvier/mars ; avril/début juillet), les tarifs sont les suivants :

1 jour / semaine	10 € / trimestre
2 jours / semaine	20 € / trimestre
3 jours / semaine	30 € / trimestre
4 jours / semaine	40 € / trimestre

Toute période d'inscription est due, l'absence justifiée ou non d'un enfant n'ouvre pas droit à remboursement.

Garderie :

- 70 € par élève et par an pour la garderie du matin de 7h45 à 8h50 ;
- 70 € par élève et par an pour la garderie du midi de 12h50 à 13h50 ;
- 70 € par élève et par an pour la garderie du soir de 16h30 à 17h30 ;

Les inscriptions pour la garderie auront lieu à compter du 07 juillet 2014 jusqu'au 24 août 2014 aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte pour l'année scolaire 2014-2015 le projet d'organisation exposé ci-dessus ainsi que les tarifs proposés.

DECIDE que pour les familles bénéficiant de la CMU, les tarifs sont réduits de 50%.

N° 2014/23

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 ;

**PROPOSITION
 EN VUE DE LA
 CONSTITUTION
 DE LA
 COMMISSION
 COMMUNALE
 DES IMPOTS
 DIRECTS**

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650-1 ;

Considérant les conditions de recevabilité des commissaires proposés ;

Considérant la nécessité de proposer ces personnes en nombre double ;

Considérant l'obligation de non domiciliation dans la commune d'un commissaire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Pour : 19

Contre :

Abstention :

DECIDE :

- De désigner M. le maire, comme président de la commission communale des impôts directs.
- De proposer, en nombre double, les noms des membres titulaires de la commune et autant de suppléants, afin de permettre leur nomination par le directeur des services fiscaux :

*Acte reçu en
 préfecture le 14
 Mai 2014*

		Titulaires		Suppléants
Personnes domiciliées dans la commune	1	M. DELB Michel à SARRY	1	M. DONRAULT Jacky à SARRY
	2	Mme MARTINEZ Monique à SARRY	2	Mme MARAT Carine à SARRY
	3	M. ROLLOT Claude à SARRY	3	M. VILLAIN Michel à SARRY
	4	M. VOISIN Alain à SARRY	4	M. AUBRY Michel à SARRY
	5	M. DOMMANGE François à SARRY	5	Jérémy MAUUARIN
	6	Mme RÉGNIER Sylvie à SARRY	6	Claude MICHELIN
	7	Mme MONTEL MARQUIS Armelle à SARRY	7	M. BREMONT Bruno à SARRY
	8	Mme Céline GUERSILLON à SARRY	8	M. DEROCHE Jean-Noël à SARRY
	9	Mme Claude BERTHON à SARRY	9	M. Pascal WEBER à SARRY
	10	M. Laurent TAPIN à SARRY	10	Mme Jeannine ANDRE à SARRY
	11	Mme Florence ROBIN à SARRY	11	M. Marc LEGRAND à SARRY

	12	Mme Françoise GEYER à SARRY	12	M. Eric WENNER à SARRY
	13	Mme Alexandra MAGNY à SARRY	13	M. Michel LALLEMENT à SARRY
	14	Mme Anne-Marie HARNOULD à SARRY	14	M. Pierre JOHNER à SARRY
	15	M. Marc GALANT à SARRY	15	M. Yves OLIVE à SARRY
Personnes non domiciliées dans la commune	16	M. Cyrille FROMENTIN, 20 Route de Marson LONGEVAS, 51470 MONCETZ-LONGEVAS	16	M. Philippe CONTE, 10 Rue buisson, 51470 MONCETZ LONGEVAS

N° 2014/24

**RECOLEMENT DES
ARCHIVES
MUNICIPALES /
CONVENTION DE
MISE A
DISPOSITION D'UNE
ARCHIVISTE PAR LE
CENTRE DE GESTION**

Pour : 19

Contre :

Abstention :

*Acte reçu en
préfecture le 14 Mai
2014*

Le Maire expose aux membres de l'assemblée que suite aux élections municipales, il est tenu de procéder au récolement des archives de la commune.

Afin de réaliser cet état des lieux et de rédiger le procès-verbal destiné aux Archives Départementales, le Centre de gestion propose de mettre à disposition une archiviste sur une journée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer ladite convention de mise à disposition de l'archiviste.

N° 2014/25

**DESIGNATION DU
REPRESENTANT DE
LA COMMUNE DE
SARRY AU SEIN DE
LA COMMISSION
LOCALE
D'EVALUATION DES
CHARGES
TRANSFEREES**

Le Maire expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre de la constitution de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a pour mission d'élaborer des propositions de calcul des attributions de compensation entre la communauté d'agglomération et les communes membres, la commune de Sarry doit désigner un représentant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE François DOMMANGE, Adjoint au Maire, en qualité de représentant de la commune de Sarry au sein de la Commission

Pour : 19 locale d'évaluation des charges transférées de la communauté
Contre : d'agglomération de Chalons en Champagne.
Abstention :

*Acte reçu en
 préfecture le 14 Mai
 2014*

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

- 2014/22 : Réforme des rythmes scolaires : organisation et tarifs des activités périscolaires ;
- 2014/23 : Proposition en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs ;
- 2014/24 : Récolement des archives municipales : convention de mise à disposition d'une archiviste par le Centre de gestion ;
- 2014/25 : Désignation du représentant de la commune de Sarry au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS

MAILLET Hervé	REGNIER Sylvie	BREMONT Bruno	MONTEL MARQUIS Armelle	DOMMANGE François
DELB Michel	ANDRE Jeannine	LEBLANC André	BERTHON Claude	GEYER Françoise
WEBER Pascal	DEROCHE Jean- Noël	ROBIN- BAUDOIN Florence	MICHELIN Claude	VERDIER Isabelle
			<i>Représenté</i>	
GUERSILLON Céline	TAPIN Laurent	MARAT Carine	MAUUARIN Jérémy	

